

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### JEUDI 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Mme Liliane BAYANO donne pouvoir à M. Daniel BOSSE

Mme Sandrine JOURNE donne pouvoir à M. Rémi LUCET

M. Jason REGNIER donne pouvoir à Mme Marie GARCIA

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose le retrait d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Urbanisme : droit à surseoir avant enquête publique de modification du PLU

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

#### 2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel

Madame GOHARD explique qu'il s'agit de créer un poste d'Adjoint Administratif non titulaire pour permettre de renouveler le contrat de travail d'un salarié de la commune actuellement en « contrat aidé ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

#### 3. Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le maire présente le compte administratif, puis quitte la salle et Madame GARCIA explique qu'il s'agit de valider le compte administratif de la commune, arrêté comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 335 181.50 €
Recettes :	1 272 203.81 €
Résultat 2018 :	<b>128 927.17 €</b>

Section d'investissement :

Dépenses :	1 279 579.08 €
Recettes :	404 577.32 €
Résultat 2018 :	<b>- 235 859.75 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018.

**4. Approbation du compte de gestion du trésorier Principal pour l'exercice 2018**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'adopter le compte de gestion du Trésorier, en concordance avec le compte administratif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

**5. Approbation des 3 taxes locales pour l'exercice 2019**

Il s'agit de voter les taux d'imposition locale pour 2019. M. le maire propose le maintien des taux, à l'identique de 2018, à savoir :

Taxe d'Habitation :	3.99 %
Taxe Foncière Bâti :	2.90 %
Taxe Foncière non Bâti :	20.18 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

**6. Affectation du résultat (ville et CCAS)**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au Budget primitif 2019, ainsi que le résultat 2018 du CCAS, repris dans le budget de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit :

- Résultat de clôture 2018 « commune »:	128 927,17€
- Résultat de clôture 2018 « CCAS »:	9 219.49 €

**Affectation au compte excédent 002 : 138 146,66 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

**7. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'adopter le budget primitif 2019, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 419 903.05 €
Recettes :	1 419 903.05 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 027 723,20 €
Recettes :	1 027 723,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019.

**8. Subvention 2019 pour le budget Caisse des écoles**

Madame GARCIA explique qu'il s'agit de voter la subvention à la Caisse des écoles pour 2019, à hauteur de : **10 371,05 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

**9. Subvention 2019 pour les associations**

Madame GOHARD explique qu'il s'agit de voter les subventions aux associations, comme proposées ci-après :

ASCA	150 €
ASCL	3 500 €
AAM	1 500 €

SAPEUR POMPIERS	150 €
UNC ANCIENS Combattants	2 000 €
ASPIA	1 000 €
PREVENTION Routière	150 €
SOCIETE HIPPIQUE Grignon	700 €
Association AERODROME	15 000 €
ENVIE D'AGIR	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 150 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

**10. Indemnités 2018 pour le trésorier**

Madame GARCIA explique qu'il s'agit de voter les indemnités de conseil du trésorier principal dans le cadre de l'exécution des budgets de la commune, réparties comme suit :

Monsieur HANNEBICQUE - Brut : 550,83 €

Madame NOWAK - Brut : 110,17 €

**11. Présentation du rapport annuel 2018 des activités des Petits Chaperons Rouges**

Madame GOHARD précise que ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**INFORMATIONS DU MAIRE :**

M. le maire informe les membres du conseil qu'un nouveau fonds de concours va être mis en œuvre par la communauté de communes à partir de 2020.

**TOUR DE TABLE :**

Madame Hélène CÔME informe les membres du conseil qu'une présentation du conseil des jeunes a eu lieu dans la classe de CM2 de l'école de Grignon, en présence du maire. Le projet pourrait concerner les jeunes du CM2 jusqu'à l'âge de 17 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil municipal prévu le jeudi 16 mai 2019